



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

**Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais**  
Séance Plénière du 22 février 2013  
**Le numéro unique de la demande de logement social**

**1. La mise en œuvre de la réforme de la demande unique**

La réforme de l'enregistrement de la demande de logement social, introduite par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion est en phase d'achèvement.

En effet, le système national d'enregistrement de la demande locative sociale (SNE) créé par ce texte est opérationnel depuis le mois d'avril 2011.

Au cours de l'année 2012, dans la région Nord Pas-de-Calais, ce sont plus de 87 000 nouvelles demandes qui se sont vues attribuer un numéro unique attestant de l'effectivité de l'outil.

Ces chiffres d'enregistrement attestent du bon fonctionnement du nouveau dispositif dans la région, grâce à la forte mobilisation des gestionnaires et des guichets enregistreurs, malgré des difficultés initiales, d'ordre technique, posées par l'outil nouvellement déployé.

*a. Le dispositif de gestion mis en place en 2012 et 2013*

*Dans le NORD*, le rôle de gestionnaire est assuré par l'Association Régionale de l'Habitat (ARH) depuis le 28/03/2011. La convention de gestion Etat/ARH est reconduite tacitement en 2013.

*Dans le PAS-DE-CALAIS*, la gestion a été assurée par l'Etat (DDTM62) jusque fin novembre 2012.

A compter de cette date et pour l'année 2013, de nouvelles dispositions sont retenues : l'Association Régionale de l'Habitat (ARH) assure le rôle de gestionnaire auprès des organismes bailleurs. Pour sa part, la DDTM continue d'assurer cette responsabilité pour la gestion des demandes enregistrées par les collectivités territoriales.

Dans les deux départements a été passée une convention entre l'Etat et l'ensemble des services enregistreurs, c'est à dire l'ensemble des organismes HLM et les quelques collectivités locales volontaires pour assurer cette fonction (25 collectivités locales dans le Nord, 11 dans le Pas-de-Calais).

**2. Le bon achèvement du déploiement de la réforme :**

Le système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social va permettre une meilleure connaissance du niveau et des caractéristiques de la demande et des attributions, au niveau national, comme à l'ensemble des échelles territoriales, et, par conséquent un meilleur pilotage des politiques nationales et locales de l'habitat. L'exploitation des données à des fins statistiques est désormais rendue possible par l'ouverture progressive au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 de « l'INFOCENTRE NU », aux différents référents locaux en charge de l'observation (gestionnaires départementaux, DREAL et DDTM).

Néanmoins, la qualité des données restituées est très dépendante du degré de respect par les différents acteurs de leurs obligations afférentes, notamment en ce qui concerne les pratiques d'enregistrement des nouvelles demandes, et, plus encore, de **radiation des demandes après attribution d'un logement**.

Or, après une année pleine de mise en œuvre de la réforme, la qualité des données relatives aux attributions restituées par le SNE pose question. C'est la raison pour laquelle le ministère en charge

du logement vient d'engager une démarche nationale visant à assurer **d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013**, une qualité maximale des données pour l'analyse du niveau de satisfaction de la demande

**a. *Eléments de diagnostic : un déficit des radiations pour attribution dans le SNE de - 30% dans le Nord et de - 21% dans le Pas de Calais (- 38% au plan national)***

Une analyse comparative des données déclarées par certains organismes dans le répertoire national du parc locatif social (RPLS - Art L441-10 du code de la construction et de l'habitation) d'une part et dans le système national d'enregistrement de la demande locative sociale (SNE – Art L. 441-2-1 du CCH) d'autre part, fait apparaître **un déficit important du nombre de radiations pour attribution** enregistrées dans le SNE à la date du 31 décembre pour l'ensemble de l'année 2012 :

- - 38% en moyenne nationale
- - **30% dans le Nord**
- - **21% dans le Pas de Calais**

En région Nord Pas de Calais, la situation est très hétérogène d'un organisme HLM à l'autre. Certains organismes bailleurs accusent un fort retrait entre le SNE et RPLS, **de - 15 à - 65%**, pendant que d'autres, à l'inverse, présentent un nombre de radiations pour attribution parfaitement cohérent avec leur déclaration via l'enquête RPLS.

**b. *Objectifs de la démarche nationale : une nette amélioration avérée pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013***

Au vu de cet état des lieux, un plan d'actions national a été élaboré par le ministère visant à améliorer très significativement cette situation **d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013**. L'objectif de la démarche n'est pas de restaurer la qualité des données pour 2012, mais d'assurer une qualité maximale des données pour l'ensemble de 2013.

Il est décliné régionalement et va être mis en oeuvre par les services de l'Etat, dans les toutes prochaines semaines, en lien avec l'ARHLM, gestionnaire départemental du système national d'enregistrement. Il visera notamment, d'ici la fin du mois de mars, à interroger chaque bailleur en grand retard dans l'enregistrement des attributions sur les difficultés rencontrées, et définir avec chaque organisme concerné la mise en oeuvre d'actions correctrices ciblées.

### **3. L'observation statistique régionale de la demande et des attributions**

**a. L'accès à l'infocentre numéro unique**

L'infocentre NU a été ouvert à la DREAL en décembre 2012, en phase de test, et vient de l'être, fin février, aux DDTM et à l'ARHLM, gestionnaire départemental. A l'issue de sessions de formation prévues en février et mars, la phase de construction des tableaux de bord de restitution et de diffusion statistique pourra débuter.

**b. La mise en oeuvre d'une convention Etat/ARH pour l'observation statistique**

L'Observatoire Régional de la Demande et des Attributions (OREDA) est un outil éprouvé et reconnu. Devant les besoins de connaissance régulièrement exprimés par les acteurs locaux de l'habitat, l'Etat et l'ARHLM prévoit un partenariat visant à poursuivre et renforcer l'activité et les missions de l'OREDA, en tirant profit des facilités d'accès à la donnée apportées par l'infocentre N° unique et de ses fonctionnalités de requêtage offertes par celui-ci.

**c. Premier éléments d'état des lieux de la demande régionale**

Le tableau suivant présente quelques chiffres sur la situation de la demande locative sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en région Nord Pas-de-Calais. Il est rappelé qu'il convient de les considérer avec précaution, compte tenu du retard constaté dans l'enregistrements des radiations pour attributions. Ce retard a pour conséquence de majorer artificiellement le nombre de demandes actives. A l'inverse, les demandes enregistrées par Maisons et Cités Soginorpa ne figurent pas pour l'instant dans le système

national : cela a pour effet de minorer les demandes actives dans la région, et rend délicat toute comparaison avec les derniers chiffres diffusés par l'OREDA et datant de 2011.

*Quelques chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2013*

<b>Situation au 01/01/2013</b>	<i>Nouvelles demandes 2012 (sur 1 an) Source INFOCENTRE METL</i>	<b>Total demandes en instance au 01/01/2013</b> <i>Source INFOCENTRE METL</i>	Attributions 2012 <i>Source OREDA</i>
Dépt 59	58 900 (67,4%)	89 100 (70%)	26 400 (64,1%)
Dépt 62	28 500 (32,6%)	36 050 (30%)	14 800 (35,9%)
Région	87 400	<b>125 150</b> (Hors demandeurs M&Cités Soginorpa non pris en compte dans l'application nationale Numéro Unique)	41 200 y/c radiations pour attribution dans le parc Soginorpa

Les annexes présentent, à titre indicatif, des exemples de tableaux de bord produits à partir de l'infocentre N'unique.



NUMÉRO UNIQUE



Tab02-03 - Evolution mensuelle du nombre de demandes actives sur les 12 derniers mois

Edité le 13/02/13

Région(s) : Nord-Pas-de-Calais

Données du 08/02/13

		M12/2011	M01/2012	M02/2012	M03/2012	M04/2012	M05/2012	M06/2012	M07/2012	M08/2012	M09/2012	M10/2012	M11/2012	M12/2012
France	Nombre de demandes actives	1 528 911	1 602 414	1 671 974	1 744 199	1 802 038	1 819 472	1 764 721	1 755 622	1 745 133	1 745 258	1 738 292	1 724 609	1 697 374
Nord	Nombre de demandes actives	85 542	89 798	94 017	98 101	101 347	98 332	93 825	92 821	92 171	92 074	91 376	90 630	89 117
	% Région	70,34%	69,99%	69,83%	69,83%	69,51%	68,94%	69,44%	70,02%	70,36%	70,37%	70,68%	71,09%	71,2%
Pas de Calais	Nombre de demandes actives	36 067	38 509	41 003	42 778	44 460	44 305	41 290	39 750	38 828	38 761	37 909	36 863	36 047
	% Région	29,68%	30,01%	30,37%	30,37%	30,49%	31,06%	30,56%	29,98%	29,64%	29,63%	29,32%	28,91%	28,8%
Nord-Pas-de-Calais	nombre de demandes	121 609	128 307	135 020	140 879	145 807	142 637	135 115	132 571	130 999	130 835	129 285	127 493	125 164
	% France	7,95%	8,01%	8,08%	8,08%	8,09%	7,84%	7,66%	7,55%	7,51%	7,5%	7,44%	7,39%	7,37%

Répartition des demandes en cours selon le type de logement recherché (situation à fin DECEMBRE 2012)

		Total	Chambre	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus
France	nombre de demandes	1 696 058	17 886	201 358	514 681	565 569	323 834	67 555	5 175
Nord	nombre de demandes	89 107	1 352	9 113	28 447	28 884	17 243	3 718	350
	% Département		1,52%	10,23%	31,92%	32,41%	19,35%	4,17%	0,39%
	% Région	71,2%	69,51%	73,56%	72,96%	67,93%	71,57%	77,93%	79,37%
Pas de Calais	nombre de demandes	36 037	593	3 276	10 541	13 635	6 848	1 053	91
	% Département		1,65%	9,09%	29,25%	37,84%	19%	2,92%	0,25%
	% Région	28,8%	30,49%	26,44%	27,04%	32,07%	28,43%	22,07%	20,63%
Nord-Pas-de-Calais	nombre de demandes	125 144	1 945	12 389	38 988	42 519	24 091	4 771	441
	% France	7,38%	10,87%	6,15%	7,58%	7,52%	7,44%	7,06%	8,52%

2 exemples d'extractions de l'**INFOCENTRE numéro unique** :  
 - évolution mensuelle des demandes actives (décembre 2011 à décembre 2012)

- demandes en cours selon le type de logement recherché au 31/12/2012